

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 30 MARS 2023****OBJET : Vote du Budget Primitif 2023**

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15 représentant 15 voix

N° : 012/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles

Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

G FABRE – M GROS – O HOFFMANN – J PAUL – F PERO – E AUDIBERT – C DELZERS
– G FERRANTE – JL LAUMAILLER – P TONARELLI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN – N BREMOND – L MEAUME – C GHINAMO



Le budget primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Charges à caractère général	011	372 000,00 €	Atténuations de charges	013	5 487,86 €
Charges de personnel	012	665 000,00 €	Produits services, domaine	70	12 000,00 €
Atténuation de produits	014	-	Impôts et taxes	73	-
Autres charges gestion courantes	65	28 000,00 €	Dotations et participations	74	937 304,00 €
Total dépenses gestion courante (a)		1 065 000,00 €	Autres produits gestion courantes	75	1 000,00 €
Charges financières (b)	66	5 000,00 €	Total des recettes de gestion courantes (a)		955 791,86 €
Charges exceptionnelles (b)	67	5 000,00 €	Produits financiers (b)	76	
Dépenses imprévues (b)	22	0,00 €	Produits exceptionnels (b)	77	-
Total dépenses réelles de fonctionnement a+b=c		1 075 000,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement a+b=c		955 791,86 €
Virement à la section d'investissement	23	0,00 €	Opérations ordre	042	34 600,00 €
Opérations ordre	042	158 000,00 €			
Total dépenses ordre de fonctionnement (d)		158 000,00 €	Total recettes ordre de fonctionnement (d)		34 600,00 €
Déficit reporté			Excédent reporté (e)	002	242 608,14 €
Total (c+d)		1 233 000,00 €	Total (c+d+e)		1 233 000,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Immobilisation incorporelles	20	324 273,00 €	Subventions d'investissement	13	45 915,74 €
Immobilisation corporelles	21	50 608,00 €			
Total dépenses équipement		374 881,00 €	Total des recettes d'équipement		45 915,74 €
Emprunts et dettes	16	- €			
Dépenses imprévues	020	469,00 €	Dotations, fonds et réserve	10	10 000,00 €
Subventions d'investissement	13	- €	Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	
Total dépenses financières		469,00 €	Total des recettes financières		10 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		375 350,00 €	Total des recettes réelles d'investissement		55 915,74 €
			Opérations ordre	040	158 000,00 €
Opérations ordre	040	34 600,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	0,00 €
Total dépenses ordre d'investissement		34 600,00 €	Total recettes ordre d'investissement		158 000,00 €
Déficit reporté			Excédent reporté	001	204 984,26 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		87 350,00 €	Restes à réaliser de l'exercice précédent		78 400,00 €
Total		497 300,00 €	Total		497 300,00 €

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal

Vu la délibération n° 004/2023 du 16 février 2023 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la précédente séance du Comité Syndical dans les délais requis.

Considérant la teneur de la note brève et synthétique retraçant les informations essentielles annexée au budget de l'exercice 2023,

Considérant que le budget primitif 2023 est voté :

- Avec reprise des résultats et des reports,
- Au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

Considérant qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 1 233 000.00€
- Section d'investissement : 497 300.00€

Le Comité Syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :
 - o Avec reprise des résultats et des reports,
 - o Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget primitif, pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Budget primitif	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 233 000.00€	1 233 000.00€
Investissement	497 300.00€	497 300.00€

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS